

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 07/2021

**Objet : Avis sur le Plan de
Déplacements Urbains de la
Métropole Aix-Marseille-Provence**

L'an deux mil vingt et un, le quatre mars, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 26 février 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.
Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.
Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, DARASSE Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.
Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, DELABRE Eric.
Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.
Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.
Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne.
Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre.
Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.
Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.
Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.
Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel.
Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : PONCHON Solange (*absente ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie*).
Pour la Commune de MOLLEGES : MARCON Patrick (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).
Pour la Commune de NOVES : REY Christian (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc*).
Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

EXCUSÉS :

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette.

SECRETARE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Hubert.

M. le Vice-Président en charge de la Mobilité expose qu'en date du 14 janvier 2021, la métropole Aix-Marseille-Provence a adressé son projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) à Terre de Provence.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, conformément à l'article L1214-15 du code de transports, tout projet de plan de mobilité est soumis, pour avis, aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) limitrophes. Ces dernières ont un délai de 3 mois pour apporter leur avis.

La communauté a donc jusqu'au 15 avril 2021 pour rendre son avis sous forme de délibération du conseil communautaire.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 4 MARS 2021

Le projet de plan de mobilité de la métropole d'Aix-Marseille-Provence porte sur l'ensemble du territoire métropolitain. Compte tenu de son périmètre très large, les interactions avec Terre de Provence sont limitées, seule la commune d'Orgon étant limitrophe de la métropole.

Ce Plan de Déplacement Urbain indique que le bassin nord-ouest autour de Salon de Provence échange essentiellement avec le Vaucluse et renvoie sur cette question à un travail avec l'autorité compétente, le Conseil Régional.

Il existe néanmoins quelques problématiques de mobilité entre l'est de Terre de Provence et Salon de Provence.

Au vu de ces problématiques, à l'instar de la demande formulée par le conseil communautaire de Terre de Provence dans le cadre de la délibération sur la définition des bassins de mobilité au niveau régional, il apparaît important d'instaurer un dialogue avec les bassins de mobilité voisins pour apporter des réponses à des besoins de déplacements entre territoires.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de plan de mobilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- **INSISTE** sur l'importance d'un dialogue entre bassins de mobilité sur la question des déplacements entre territoires limitrophes et notamment entre l'est de Terre de Provence et Salon de Provence.

Membres en exercice : 42
Votants : 41
Votes pour : 41
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 4 mars 2021,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

